

Formulaire de demande de subvention – Capteurs solaires thermiques**Requérant (propriétaire) :**

Prénom : Nom :
Adresse : NPA/Lieu :
Date de naissance : Tél :
E-mail :

Auteur du projet :

Société : Tél. :
Prénom : Nom :
Adresse : NPA/Lieu :
E-mail :

Versement de l'aide financière à :

Titulaire du compte :
Nom de la Banque :
IBAN :

Informations du bâtiment :

Adresse:
NPA/Lieu : Année de construction :
Affectation principale : Habitat individuel Habitat Collectif Autre
Agent énergétique existant : Mazout/Gaz/Électrique direct Pellets/PAC/CAD Autre

Informations des travaux :

Début des travaux : Fin des travaux :
Coûts des travaux (Fr.) : Surface capteurs installés (m²) :
Utilisation : ECS Chauffage ECS & Chauffage
Remplacement d'une installation existante ? Oui Non

Informations complémentaires (si disponible) :

Surface chauffée, SRE (m²) : Classe énergétique selon CECB :
Consommation de chaleur (kWh/an) :

Montant subvention cantonale accordé (Fr.) :

Pièces à joindre :

- Copie de la lettre de décision de la Direction de l'énergie du canton de Vaud indiquant le montant de la subvention cantonale accordé.

Conditions pour l'octroi des aides financières communales

Montant	30% de la subvention cantonale M08, max. Fr. 3'000.-
Conditions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cette subvention est un complément de la subvention cantonale M08 du "Programme Bâtiments" du canton Vaud. 2. La demande est recevable si une subvention cantonale (M08) est octroyée. 3. Le droit à la subvention est déterminé selon les critères de la mesure cantonale M08 du "Programme bâtiments". 4. La demande de subvention communale doit être déposée après la décision de la Direction générale de l'environnement - Direction l'énergie (DGE-DIREN) du canton de Vaud. 5. Une copie de la décision cantonale du canton de Vaud indiquant le montant de la subvention cantonale accordé doit être fournie. 6. Le versement de la subvention communale s'effectuera après réception d'une copie de la lettre du versement de la subvention cantonale. 7. La Commune verse le montant prévu dans un délai dépendant de sa planification budgétaire.

- **Un dossier incomplet sera retourné au requérant ou auteur du projet.**
- **Les demandes seront traitées en fonction de l'ordre d'arrivée et du montant disponible.**

Lieu et date : Signature :

NE PAS COMPLÉTER (Complété par la Commune)

La demande est :

ACCEPTÉE **REFUSÉE**

Si refusée, pour quelle raison ?

.....

Calcul de la subvention

.....

.....

Montant octroyé

.....

Visa 1

Visa 2

